

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1052

présenté par
M. Richard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« engagements et les obligations »

les mots :

« droits et les devoirs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.